

No. 29162

**UNITED NATIONS
INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION
and
SPAIN**

Exchange of notes constituting an agreement regarding the arrangements for the United Nations Industrial Development Organization's third consultation on the pharmaceutical industry (with annexes). Vienna, 30 July, 28 September and 14 October 1987

Authentic texts: Spanish and English.

Registered by the United Nations Industrial Development Organization on 20 October 1992.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
et
ESPAGNE**

Échange de notes constituant un accord concernant les dispositions à prendre pour la troisième consultation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur l'industrie pharmaceutique (avec annexes). Vienne, 30 juillet, 28 septembre et 14 octobre 1987

Textes authentiques : espagnol et anglais.

Enregistré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel le 20 octobre 1992.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION AND THE GOVERNMENT OF SPAIN REGARDING THE ARRANGEMENTS FOR THE UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION'S THIRD CONSULTATION ON THE PHARMACEUTICAL INDUSTRY

ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD¹ ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LE GOUVERNEMENT DE L'ESPAGNE CONCERNANT LES DISPOSITIONS À PRENDRE POUR LA TROISIÈME CONSULTATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Publication effected in accordance with article 12 (2) of the General Assembly regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations as amended in the last instance by General Assembly resolution 33/141 A of 19 December 1978.

Publication effectuée conformément au paragraphe 2 de l'article 12 du règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies tel qu'amendé en dernier lieu par la résolution 33/141 A de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978.

¹ Came into force on 14 October 1987 by the exchange of the said notes.

¹ Entré en vigueur le 14 octobre 1987 par l'échange des dites notes.